



Demande de renseignement pour l'annulation d'un contrat

Par **omarie**, le **28/09/2016** à **07:27**

Bonjour, rn je vous montre la situation dans laquelle je me trouve. rnrn L'année dernière, 2015/2016, je me suis inscrite au concours de surveillant pénitentiaire, mais je n'étais que sur liste complémentaire. Et je me suis inscrite dans un établissement privé de Préparation aux concours paramédicales. Mais voilà suite aux désistements on me propose d'entrer en école de surveillant. rn Je n'ai fait qu'une semaine de cours dans cet établissement de cours GALIEN, mais ils ne veulent pas me rembourser parce que je n'ai pas réussi à un concours paramédical, et que bien que je n'ai fait qu'une semaine je dois payer l'intégralité des cours soient **2055€**. rnrn je cherche à me faire rembourser ou qu'il me redonne mes chèques. Pensez-vous que cela soit possible?

Par **Visiteur**, le **28/09/2016** à **07:57**

Bonjour, rn Votre contrat comporte une rubrique à ce sujet, pouvez vous nous l'indiquer ?

Par **morobar**, le **28/09/2016** à **08:19**

Bonjour, rn Il doit s'agir d'un contrat classique d'enseignement à distance avec: rn* droit de rétractation de quelques jours à l'inscription rn* droit de résiliation dans les 3 premiers mois avec paiement de 30% de la scolarité rn* obligation de payer la totalité après ces délais.

Par **omarie**, le **28/09/2016** à **09:38**

Bonjour, rnIl ne s'agit pas de cours à distance, mais de cours dans un établissement privée.rnil donne un délai franc de 14 jours, et trois causes d'annulation:rn- cas de force majeur (décès de l'étudiant, des parents et hospitalisation de plus de 30 jour)rn-l'échec au BAC.rnet la réussite à un concours paramédicale avant le 31 octobre.

Par **morobar**, le **28/09/2016** à **10:46**

Non c'est une mention inutile qui n'a aucune valeur juridique.rnApparemment vous n'avez pas de motif de résiliation, ne reste que la négociation.